



M^{me} Mélanie Paquin
Consultante en subvention

Savez-vous comment tirer parti de tous les programmes de financement disponibles pour vos infrastructures municipales ?

La gestion municipale s’accompagne de nombreux défis, notamment lorsqu’il s’agit de profiter pleinement des programmes d’aide financière. Même si les ministères ont simplifié certaines procédures, la tâche demeure complexe et exigeante, surtout en raison du temps nécessaire pour bien comprendre et appliquer les règles de financement.

L’accès aux subventions municipales

Au fil des années, l’expérience a démontré que les municipalités n’ont pas toutes la même capacité à accéder aux aides financières disponibles. Le manque de ressources humaines et l’enjeu de continuité dans les dossiers peuvent freiner leur efficacité. C’est dans ce contexte qu’a émergé la spécialisation en accompagnement aux subventions, un rôle visant à soutenir les municipalités sur le plan tant technique qu’administratif, afin d’assurer un suivi stable et rigoureux.

Les aides financières de base

Parmi ces aides régulières, le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation occupe une place centrale avec le programme TECQ, qui fait office de base quinquennale aux autres besoins en subvention et touche à presque tous les actifs municipaux. Règle générale, ce programme sert à assurer une relance économique, en excluant toutefois les travaux réalisés en régie interne, ainsi que le maintien en bon état des services municipaux essentiels. Le ministère des Transports et de la Mobilité durable offre également une aide récurrente visant les besoins en voirie grâce aux PPA, aussi appelés « enveloppe discrétionnaire du député », et au volet Entretien, souvent intégré aux états financiers.

Les aides financières supplémentaires

Ces aides reviennent ponctuellement pour certaines et de façon plus régulière pour d’autres. Leur but est de régler des problématiques bien définies, dont la solution nécessite des investissements majeurs, ou de rectifier les conséquences de l’absence de certains services de base aux citoyens. Leur mise en œuvre implique souvent une contribution financière et administrative plus importante de la part des municipalités. Avec le vieillissement des infrastructures québécoises et la hausse constante des coûts du marché, les critères d’admissibilité se resserrent et les budgets ministériels demeurent limités. La qualité des dossiers déposés et leur conformité aux exigences deviennent donc déterminantes pour obtenir un financement.

Les programmes d’aide financière les plus récurrents sont le PRIMEAU, pour les infrastructures d’eau, et le PRACIM, pour les bâtiments municipaux et communautaires, tous deux offerts par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation. Le ministère des Transports et de la Mobilité durable propose, quant à lui, les volets Redressement – Sécurisation, Soutien et Rétablissement pour couvrir les principaux besoins sur le réseau routier grâce à son programme d’aide à la voirie locale (PAVL).

L’importance des outils de planification

La planification demeure un levier essentiel pour optimiser le financement. Certains outils, comme les plans d’intervention ou les plans de gestion des actifs, structurent les priorités et influencent directement l’accès aux subventions.

En ce qui concerne les infrastructures d’eau linéaires, le plan d’intervention pour le renouvellement de conduites oriente les priorités. La manière de segmenter et de hiérarchiser les tronçons impacte le résultat des indicateurs lors de bris ou d’auscultation. Le nouveau plan de gestion des actifs (PGA) permet d’en faire autant avec les infrastructures ponctuelles, mais en intégrant une analyse de gestion de risque qui démontre les besoins financiers des différents cycles de vie.

Pour le réseau routier, le ministère des Transports et de la Mobilité durable finance les MRC afin qu’elles réalisent, tous les trois ans, un plan d’intervention routière. Ce dernier dresse un diagnostic du réseau local de niveau 1 et 2, et sert à établir une liste de priorités budgétaires selon l’importance socio-économique et stratégique des routes. Tous les trois ans également, le plan de sécurité routière permet l’analyse de la sécurité du réseau municipal, incluant les zones scolaires.

L’accompagnement aux programmes de subventions municipales

Le monde des subventions municipales évolue constamment, ce qui rend leur compréhension parfois difficile. Pour mieux s’y retrouver, l’accompagnement continu et personnalisé par une firme d’ingénierie est une solution efficace, car il s’adapte à vos besoins, peu importe la municipalité. Ce soutien donne aussi accès à un réseau de partage d’informations et d’expériences. Grâce à une vulgarisation claire et concise, il devient plus facile d’assurer la continuité et la compréhension des conditions de subvention entre les départements municipaux, les élus et les professionnels, ce qui simplifie grandement le processus.

Plus qu’une aide pour déposer une demande, l’accompagnement aux subventions tient compte des exigences imposées lors des différentes étapes du projet : conception, modifications en chantier, décomptes, conformité des travaux, suivi des objectifs annuels, reddition de comptes, etc. La maîtrise des règles d’admissibilité – selon la période, le contexte et la nature des dépenses – est essentielle pour éviter les erreurs. Une vision globale permet de préparer des dossiers clairs, d’optimiser le financement et de prévenir les incompatibilités entre les diverses aides financières.

Les avantages de l’accompagnement aux subventions



Économie de temps et continuité des dossiers



Diversification et optimisation de vos sources de financement



Expertise spécialisée pour vous aider à concrétiser vos projets